

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 NOVEMBRE 2020
Compte-rendu

L'an deux mil vingt et le Quatorze Novembre 2020 à 8h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : Mme Sophie PORTEJOIE, Mme Paula PIMENTEL, Mme Annie GUERTON, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER

Absents excusés : M. Jean Yves BECKER (donne pouvoir à M. Éric MEYER)

Mme Touria CHARTIER (donne pouvoir à Mme Paula PIMENTEL)

Secrétaire de séance : Géraldine BAUGE.

1/. Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2020 est approuvé et signé

2/. Opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la CAESE

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de la construction et de l'habitat ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

VU la loi n° 2015-5591 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne ;

CONSIDÉRANT que l'article 136-II de la loi n° 2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a permis aux communes de s'opposer au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » prévue à compter du 27 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT que le législateur a prévu que pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées au transfert, celui-ci interviendra automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2021 (soit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire ») sauf nouvelle opposition ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération.

3/. Assistance de maîtrise d'ouvrage – AECI

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un bureau d'étude pour le futur contrat rural, afin de constituer le dossier et le suivi des travaux.

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis d'Assistance de maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude AECI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

4/. Modification du lieu des réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite modifier le lieu (salle polyvalente) des réunions de Conseil Municipal, afin de respecter, conjonctuellement, au maximum les gestes barrières en cette crise sanitaire et de disposer, à terme, d'un lieu plus propice à l'accueil de public pour les conseils municipaux.

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du lieu (salle polyvalente) des réunions du Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

5/. Demande de subvention Contrat de voirie départemental CAESE

Dans le cadre du Contrat de voirie départemental, la commune souhaite réaliser des devis en vue de l'investissement suivant :

- Reprise, renforcement et sécurisation des accotements de la route de Fontenette sur 50 cm de large et environ 800 mètres de long.

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

AUTORISE Monsieur le Maire à utiliser la totalité de l'enveloppe budgétaire du contrat de voirie départemental pour ce projet.

6/. Demande de subvention Plan de relance CAESE

La CAESE met à disposition de la commune un fond de concours dans le cadre du plan de relance. La commune a fait réaliser des devis en vue d'utiliser ce fond de concours pour les investissements suivants :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Bouchage des trous de Fontenette + Boischambault	6 305.00 €	3 152.50 €	50%	3 152.50 €	50%
Nettoyage Façade Mairie	1 865.50 €	932.75 €	50%	932.75 €	50%
Nettoyage Contrefort Église	1 865.50 €	932.75 €	50%	932.75 €	50%
Place poubelle	750.00 €	375.00 €	50%	375.00 €	50%
Dos d'ânes de Boischambault	2 400.00 €	1200.00 €	50%	1200.00 €	50%
Reprise d'enrobés à Boischambault	2 000.00 €	1000.00 €	50%	1000.00 €	50%
Cloture parc enfants	2 006.00 €	1 300.00 €	50%	1 300.00 €	50%
TOTAUX	17 192.00 €	8 596,00 €	50%	8 596,00 €	50%

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

7/. Demande de subvention Aides communautaires

La CAESE met à disposition de la commune un fond de concours dans le cadre des aides communautaires. La commune a fait réaliser des devis en vue d'utiliser ce fond de concours pour les investissements suivants :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Changement de 2 Bornes Incendie Ajout d'une nouvelle borne	8 300.00 €	4 150.00 €	50%	4 150.00 €	50%
Zone de places poubelles	750.00 €	375.00 €	50%	375.00 €	50%
9 Tablettes numériques	1 394.25 €	697.13 €	50%	697.13 €	50%
Rénovation d'un terrain de boule	550.00 €	275.00 €	50%	275.00 €	50%
TOTAUX	10 994.25 €	5 497.13 €		5 497.13 €	

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

8/. Demande de subvention Amendes de police

Nous disposons au travers du dispositif des amendes de police de la possibilité de financer à 80% des projets d'investissement dans la sécurité. La commune a fait réaliser des devis en vue d'utiliser pour les investissements suivants pour la sécurité routière :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Création d'un parking sur le terrain communal	7 756,00 €	6 204.80 €	80 %	1 551.20 €	20%
Dos d'âne à l'entrée de boischambault	4 000,00 €	3200.00 €	80 %	800.00 €	20%
TOTAUX	11 756,00 €	9 404,80 €		2 351.20 €	

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

9/. Demande de subvention SIEGE : Défibrillateur

Le syndicat de l'Énergie propose d'aider les communes pour l'acquisition de défibrillateur. La commune a fait réaliser des devis concernant l'achat d'un défibrillateur et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENT S 2020	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Défibrillateur	1 624,00 €	1 136.80 €	70%	487.20 €	30%
TOTAUX	1 624,00 €	1 136.80 €		487.20 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

10/. Demande de subvention SIEGE : Remplacement ampoules par des lampes LED

Le syndicat de l'Énergie proposant d'aider les communes pour le remplacement d'ampoule anciennes par des ampoules LED, la commune a fait réaliser des devis concernant le remplacement des lampes d'éclairage public par des modules à sources LED et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Remplacement des lampes par des modules LED	14 198,00 €	9 938.60 €	70 %	4 259.40 €	30%
TOTAUX	14 198,00 €	9 938.60 €		4 259.40 €	

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

11/. Demande de subvention SIEGE : Mise en place crosses et lanternes en vue d'un éclairage LED

Le syndicat de l'Énergie proposant d'aider les communes pour le remplacement, renforcement et extension du réseau d'éclairage public aérien en LED pour des crosses et des candélabres, la commune a fait réaliser des devis concernant le remplacement des lampes d'éclairage public par des crosse et lanterne acceptant les modules LED et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS	DÉPENSES HT	Aide	%	Fonds propres	%
Mise en place de 31 Lanternes et Crosses	14 973,00 €	10 481.10 €	70 %	4 491.00 €	30%
TOTAUX	14 973,00 €	10 481.10 €		4 491.00 €	

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020/2021,
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

12/. Demande de subvention : Les P'tits Doudous

Vu la demande de subvention faite en date du 2 Novembre 2020 de l'Association Les P'tits Doudous d'Etampes – Dourdan,

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 50 € à l'Association Les P'tits Doudous d'Etampes – Dourdan,

DIT que cette somme sera imputée sur le Budget Primitif 2020 au compte 6574

13/ Questions diverses

Mise en ligne de la bibliothèque pour faire du Click and Collect. (Logiciel Gratuit)

Visite en groupe du Hameau de Fontenette : Afin de pouvoir correctement discuter du contrat rural concernant le réaménagement du hameau de Fontenette. Objectif : Tous les conseillers doivent connaître le hameau. Une date sera validée dans les semaines qui viennent : les 28/11, 5/12, 12/12

Élagage des arbres dangereux :

- 1) Comme la Commune d'Arrancourt, prendre les devants en abattant à la charge de la commune ces arbres (3 sur la commune).
- 2) L'arbre abattu à la charge de ENEDIS devra peut-être être recoupé car ENEDIS a vraiment laissé l'arbre tel quel. Demander à « Au fil de l'arbre »

Panneau Pocket : Les membres du Conseil Municipal approuve de mettre en place l'application Panneau Pocket pour informer les habitants par SMS.

Adjoint Technique à mi-temps à compter de janvier 2021 : Les membres du Conseil Municipal approuve cette démarche

Un point est fait sur le Noël des enfants et des anciens les montants engagés et les cadeaux sélectionnés sont validés.

Un point est fait sur les illuminations de Noël validation du principe d'une illumination autour de l'église et selon les devis des arbres sur les places des hameaux.

Retraite complémentaire pour Monsieur le Maire : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va prendre une retraite complémentaire auprès de l'organisme FONPEL

Retard sur le projet de réfection de la Mare de Boischampbault : Le projet est reporté à l'année prochaine. Il doit être complété d'une étude volumétrique pour garantir la responsabilité de la mairie

Clôture de la séance à 10H52

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

